

M. C
37510
TEL :

Albane HARDY
Avocat au Barreau de Tours
8, Rue de Bordeaux
37000 TOURS

54

A : 23 octobre 2006

Madame la Directrice,

Suite à notre rendez-vous du 19 octobre 2006, dans l'établissement que vous dirigez, je me permets de vous envoyer par courrier une copie du jugement de divorce daté du 10/04/2006 indiquant que l'autorité parentale est partagée.

En effet, lors de notre entretien, vous m'avez avisé que Mme D s'était catégoriquement opposée à ce que je voie mes enfants élèves dans votre établissement, prétextant que je n'avais aucun droit de visite.

Ne voulant pas vous mettre à défaut et désirant que l'environnement scolaire soit un havre de paix et d'épanouissement pour mes enfants comme je vous l'ai déjà dit lors de notre conversation, je me suis résigné, par votre intermédiaire, à les voir furtivement par la fenêtre sans que celles-ci m'aperçoivent.

Je vous signale que j'ai été très affecté par la situation imposée par Mme D ne faisant apparaître à vos yeux comme un vulgaire criminel ou un père indigne à qui l'institution judiciaire aurait retiré l'autorité parentale de ses enfants.

J'attache une grande importance à suivre la scolarité de mes enfants ainsi qu'à participer activement à leur vie scolaire. La présence de leur père à leurs côtés est aussi importante pour leur épanouissement que la présence de leur mère. La distance m'oblige cependant à ne pas m'investir dans les activités proposées par votre établissement.

Je vous informe par écrit que ma fille âgée de 5 ans, m'a téléphoné le soir même à 20 heures 30 afin de me demander si j'étais venu vous voir. Je lui ai répondu par l'affirmative et elle m'a alors déclaré que c'était vous, qui avait refusé que je les voie selon les affirmations de sa mère. Etant très affecté, je lui ai dit la vérité.

Le dimanche 22 octobre, j'ai demandé des explications à Mme D qui m'a soutenu que c'était vous qui avez pris cette décision à savoir de ne pas voir mes enfants durant la récréation ou à la sortie des classes.

Afin que cette situation ne se reproduise plus, je joins à ce courrier la copie du jugement de divorce indiquant à la page 7 que l'autorité parentale est conjointe.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments distingués.

M. C